

FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX AUX ÉTUDIANT.E.S DU BURKINA FASO : BIENTÔT UN CADRE DE CONCERTATION ENTRE LES ACTRICES ET ACTEURS DU DOMAINE.

Un atelier de réflexion sur la mise en place d'un cadre de concertation entre les structures de fourniture de services sociaux aux étudiant.e.s et les institutions d'enseignement supérieur publiques du Burkina Faso a eu lieu le vendredi 14 avril 2023 dans la salle de réunion de la Direction générale du Centre National des Ouvres Universitaires (CENOU), sise à Kossodo.

Modéré par M. Saturnin BATIONO, Chargé de mission au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), cet atelier avait pour objectif de disposer d'un projet d'arrêté consensuel de mise en place d'un cadre de concertation. Un espace où les structures en charge de la fourniture des services sociaux aux étudiant.e.s et les Institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) du Burkina Faso pourront échanger et harmoniser leurs pratiques institutionnelles en vue d'une meilleure prestation et d'un plus large accès des étudiant.e.s aux services sociaux.



Au centre, M. Saturnin BATIONO, Directeur de Cabinet, à gauche Dre Lydia ROUABA, Directrice Générale du CIOSPB, à droite, Pr Noël THIOMBIANO, Directeur Général du CENOU

En réponse à leur requête, Dre Lydia ROUAMBA, les a tout d'abord remerciés pour leur démarche qui consiste à venir à la source pour s'informer. Elle a

indiqué que plusieurs mécanismes existent en termes d'appui sociaux aux étudiant·e·s. C'est ainsi qu'elle a rappelé la vision et les actions du Programme 63 du ministère en charge de l'enseignement supérieur relatifs œuvres universitaires, à l'aide et à la bourse, toute chose qui concoure à accompagner les étudiant·e·s. Elle les a par ailleurs encourager d'établir leur carte de Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) pour prétendre aux diverses prestation de ladite structure.

Sur le cas précis des bourses d'études, madame la Directrice Générale du CIOSPB, a rappelé aux visiteurs qu'il existe un quota de bourses pour les étudiant·e·s en situation particulièrement difficile. Ils pourraient donc postuler à cette catégorie de bourse. Pour cela, a-t-elle insisté, il faut des documents qui traduisent l'état de vulnérabilité du demandeur ; c'est dire qu'en plus de la carte d'invalidité, il faut un document émanant des services de l'Action Sociale (un document d'enquête

Les travaux ont permis aux participant.e.s de répertorier les difficultés auxquelles sont confrontées les institutions d'enseignement supérieur relativement aux services sociaux et de décider de commun accord, sur la base des difficultés, la mise en œuvre de bonnes pratiques par les différentes parties.



Une vue des participant·e·s

Des difficultés, on retiendra entre autres, l'impact négatif des retards académiques et des chevauchements des années sur les calendriers de mise en œuvre des services sociaux. Sur ce point, le Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est alors contraint de retarder au maximum les dates des sessions d'attributions des bourses intermédiaires, de début de cycle master, ingéniorat et doctorat. C'est ainsi que des sessions censées se tenir en début d'année académique se tiennent finalement au mois de mars ou d'avril.

Le Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER) est également affecté par les retards académiques qui, en plus d'accroître le nombre de demandeurs de l'aide et du prêt, l'obligent à multiplier les sessions d'attributions.

Le CENOU, au regard du nombre croissant des demandeurs, fait de plus en plus face à des difficultés liées au manque d'infrastructures de logement dans certains centres régionaux des œuvres universitaires, au nombre insuffisant des plats servis dans les restaurants universitaires, à la faible adhésion des étudiants.e.s à la Mutuelle Nationale de Santé des Etudiants du Burkina Faso (MUNASEB)....

En plus de celles précédemment évoquées, d'autres contraintes liées aux renouvellements des bourses, de l'aide ou du prêt, à la sécurisation des sites des IESR et des résidences universitaires, au transport des étudiant.e.s et à la communication ont été relevées par les institutions d'enseignement supérieur.

Après le diagnostic des difficultés, des échanges sur les bonnes pratiques des structures présentes ont permis de renforcer les acquis et d'encourager des institutions à faire siennes certaines bonnes pratiques.

Notons que les participant.e.s à l'atelier ont également validé un projet d'arrêté portant sur la mise en place d'un cadre de concertation entre les structures en charge de la fourniture des services sociaux aux étudiant.e.s et les institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour M. Saturnin BATIONO, Chargé de Mission, l'institution d'un cadre de concertation des actrices et acteurs du domaine traduit la vision des premiers responsables du ministère en charge de l'enseignement supérieur à apporter aux étudiant.e.s de meilleures conditions de vie et d'études. Aussi, les a-t-il invités à faire des étudiant.e.s des partenaires et à développer des initiatives pour la recherche de solutions.

SCD/CIOSPB - SCRP-CENOU